



Québec, le 10 mai 2016

**Objet : Votre demande d'accès à des documents concernant une copie du
certificat d'autorisation no 401345460**

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 26 avril dernier concernant l'objet
précité.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

2. Certificat d'autorisation, 15 avril 2016, 2 pages

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au
numéro 418 644-8844, poste 297.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JV/

Jeannot Villeneuve

Répondant de l'accès aux documents
pour la Capitale-Nationale

p. j. (2)

Québec, le 15 avril 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Québec
2, rue des Jardins
Québec (Québec) G1R 4S9

N/Réf. : 7550-03-23027-05
N/Doc. : 401345460

**Objet : Exploitation d'un centre de transbordement de résidus verts
Lot 3 620 931 du Cadastre du Québec**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 août 2014, reçue le 25 août 2014 et complétée le 14 avril 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Transbordement de matières résiduelles végétales sur une partie du lot 3 620 931 du cadastre du Québec.

L'activité sera effectuée pendant deux périodes distinctes, soit à l'automne et au printemps.

Un registre des entrées et sorties de matières résiduelles sera tenu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation daté du 15 août 2014 et annexes, signé par M. Stéphan Bugay, directeur de la division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics de la Ville

de Québec, auquel est joint le document « *Ville de Québec Site de transbordement de résidus verts Demande de certificat d'autorisation* » daté du 22 août 2014, 9 pages et 10 annexes;

- Engagement concernant le niveau d'émission du bruit, daté du 15 août 2014, signé par M. Stéphan Bugay, division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics de la ville de Québec
- Courriel transmis le 12 mars 2015 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par M. David Sénéchal, de la Ville de Québec, division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics, auquel est joint le document « *Ville de Québec Site de transbordement de résidus verts – Demande de certificat d'autorisation* » daté de mars 2015, 13 pages et 10 annexes;
- Lettre datée du 16 février 2016 transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par M. Martin Villeneuve, directeur du Service de l'eau et de l'environnement de la Ville de Québec;
- Courriel transmis le 14 avril 2016 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par M. David Sénéchal, de la Ville de Québec, division des matières résiduelles du Service de l'eau et de l'environnement concernant la tenue du registre.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/JF/kj



Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches